

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1270

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

Ventes et cessions

842 008 278 RCS Lorient.

HMD TECH.

Forme : Société en Nom Collectif.

Nom commercial : L'ÎLOT VAP..

Capital : 5100.00 EUR.

Adresse : Lieu-dit Bordustard, 56360 Le Palais.

Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 305000 EUR.

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : Gérance d'un débit de tabac, vente de cadeaux, souvenirs, presse régionale, carterie, bimbelerie, jeux, vente de produits à base de CBD (infusions, huiles alimentaires...), vente de produits de vapotage (E liquides, cigarettes électroniques...). Commerce de détail d'alimentation générale et produits alimentaires et d'épicerie, commerce de gros et au détail de tous produits et services liés à la réalité virtuelle et augmentée, et plus généralement tous produits électroniques, multimédias..

Adresse : 10 b, Avenue Carnot, 56360 Le Palais.

Précédent propriétaire : 335 024 790 RCS Lorient. **MONTECOT** (Jean-François). Nom d'usage : MONTECOT.

Date d'effet : 31 décembre 2025.

Date de commencement d'activité : 31 décembre 2025.

Publication légale : Actu.fr du 3 janvier 2026.

Oppositions : En l'étude de Maître Alexandre CARDINAL, notaire sis 1 avenue Carnot BP 75 à Le Palais(56360..

Commentaires : Reprise de l'activité après suspension. Acte Authentique en date du 31/12/2025. Adresse de l'ancien propriétaire : 11 Avenue Carnot 56360 LE PALAIS. Adresse du nouveau propriétaire : Lieu-dit Bordustard 56360 LE PALAIS. Etant précisé que l'achat du fonds porte sur les activités de "Gérance d'un débit de tabac, vente de cadeaux, souvenirs, presse régionale, carterie, bimbelerie, jeux, vente de produits à base de CBD (infusions, huiles alimentaires...), vente de produits de vapotage (E liquides, cigarettes électroniques...). " Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..